

3.1 TYPE DE PROGRAMME RADIO PREVU

a. Durée, contenu et structure du programme

Il s'agit d'un programme diffusé 24 heures sur 24, basé sur l'information, accompagné par un programme musical varié et adulte contemporain.

Une information omniprésente tout au long de la journée et chaque fois que l'actualité l'exige.

Chaque jour, 3 interventions journalistiques minimum, en direct par heure, de 07h00 à 19h00.

La grille des programmes sera identique toute la journée et chaque jour. Les principaux journaux seront accompagnés de débats.

La publicité sera diffusée 3 fois par heure en évitant des blocs trop longs pour mettre en valeur les annonceurs et ne pas perturber l'auditeur

b. Part des émissions dont le contenu est lié directement à la zone de diffusion

La plus grande partie, sinon la totalité des informations sera consacrée à la région couverte, car c'est l'objectif de BUZZ FM d'être identifiée comme la radio de proximité de toute une région.

Cette part représentera au minimum 80% des sujets traités.

3.2.MANDAT DE PRESTATIONS

La gestion de la qualité rédactionnelle est assurée par l'existence d'un règlement interne et d'une charte rédactionnelle. (voir annexes).

Chaque collaborateur, au moment de son engagement, devra obligatoirement prendre connaissance de ces documents. Il pourra en faire référence à n'importe quel moment de son emploi.

Afin d'effectuer ce contrôle de qualité, en regard des documents fournis aux collaborateurs, une commission de qualité des programmes sera mise en place et ce contrôle sera effectué régulièrement, au minimum une fois par mois ou chaque fois que la demande se fera sentir.

2 fois par année, un entretien personnel sera mis en place avec chaque collaborateur, résumé et qualifié, dans un rapport qui sera remis à l'employé.

Tous les mois, une réunion plénière de chaîne sera organisée, animée par le directeur et un membre du conseil d'administration, pour débattre de la qualité des reportages, des directs, des émissions et de l'antenne en général. Nous y contrôlerons le bon respect des objectifs et de la charte rédactionnelle, ainsi que du règlement d'entreprise.

Le budget prévoit l'engagement de 16 collaborateurs pour l'antenne : 11 journalistes professionnels RP, 3 stagiaires en formation et 2 animateurs RP.

Tous les stagiaires suivront régulièrement les cours du CRFJ à Lausanne.

Les journalistes RP, quant à eux suivront les divers cours de perfectionnement organisés par les associations professionnelles.

Une fois les institutions externes et indépendantes, reconnues par l'OFCOM, connues nous mandaterons l'une d'entre elles pour effectuer le contrôle de notre système de gestion de qualité, la première fois après 12 mois d'activité.

Chaque collaborateur bénéficiera d'un contrat de travail, conforme au droit du travail et aux us et coutumes de la branche.

D'autre part, nous adhérerons à la future convention collective en préparation actuellement regroupant les associations professionnelles de la branche ainsi que les journalistes et animateurs.

Un budget de CHF 10'000 est alloué pour la formation qui sera porté à CHF 20'000 après la phase de démarrage.

3.3. PRODUCTION

a. Nombre, taille et emplacement des studios

Nous disposerons de 3 studios (2 studios de 25 m2 environ et un de 30 m2 environ).

A cette surface technique, il faut encore ajouter, la surface administrative et celle destinée aux commerciaux, ce qui donne un total pour l'ensemble d'environ 350 m2.

Nous installerons nos studios et bureaux à Genève.

b. Nombre d'emplois prévus, classés d'après les catégories

○ Direction	1 personne
○ Journalistes « RP »	11 personnes
○ Journalistes « stagiaires »	3 personnes
○ Animateurs « RP »	2 personnes
○ Technique	2 personnes
○ Administration	3 personnes
○ Acquisition de la publicité	4 personnes

Au total 26 personnes

c. Collaboration régulière

Projet à l'étude de collaboration régulière dans les domaines du sport et de la culture avec différentes associations.

4. FINANCEMENT

4.1. Fonds propres

a. Création de la société anonyme

Lettres des engagements des actionnaires de la société anonyme en formation.

Annexe no 5

Pas d'apport en nature.

4.2. Fonds de tiers

a. Emprunt avec les banques

Une banque sera sollicitée, si nécessaire, au cours de la troisième année pour financer les postes « débiteurs » ouverts.

b. Engagement d'un actionnaire

Lettre de prêt de Stéphane Barbier-Mueller

Annexe no 6

4.3. Plans

a. Divers plans

- plan d'investissements : ***annexe no 8***
- plan d'amortissements : ***annexe no 9***
- comptes prévisionnels 5 ans : ***annexe no 10***
- bilan prévisionnel : ***annexe no 11***

b. Plan annuel divisé par trimestre

Annexe no 12

- c. le compte flux en espèces avec le cash flow, lié au activités, aux investissements et au financement, etc...

Annexe no 12

4.4. Calcul des rendements

a. Tarifs

du lundi au dimanche

• 06h00 – 09h00	CHF	12.50
• 09h00 – 14h00	CHF	11.50
• 14h00 – 17h00	CHF	10.00
• 17h00 – 19h00	CHF	12.50
• 19h00 – 06h00	CHF	5.00

B. Nombre de secondes prévues

- **1^{ère} année**
15 minutes env. par jour 329'000 secondes
- **2^{ème} année**
16 minutes env. par jour 356'000 secondes
- **3^{ème} année**
16 minutes env. par jour 366'000 secondes
- **4^{ème} année**
18 minutes env. par jour 400'000 secondes
- **5^{ème} année**
20 minutes env. par jour 440'000 secondes

4.5. Résumé avec indicateurs

Voir comptes prévisionnels 5 ans et tableau des indicateurs.

Annexe no 10

Les investisseurs admettent que durant les 5 premières années d'exploitation, aucun rendement n'est attendu que se soit sur le capital ou sur les montant prêtés.

5. INFORMATIONS SUR LES OBLIGATIONS PARTICULIERES



a. Le requérant s'engage à respecter le droit en vigueur, en particulier les dispositions du droit du travail et les conditions de travail usuelles dans la branche....

La nouvelle société BUZZ Radio SA en formation s'engage à respecter le droit du travail en vigueur dans la branche et d'adhérer à la future convention collective regroupant les journalistes, les animateurs RP et les diffuseurs privés.

L'ensemble des coûts d'exploitation consacrés au personnel représentent 67 % du total des charges.

b. Gestion de qualité

Le règlement interne et la charte rédactionnelle guideront les grands principes de l'entreprise. La commission de qualité des programmes sera en quelque sorte le garde-fou du bon respect des différentes dispositions.

c. Séparation de la rédaction du commercial

Le règlement interne et la charte rédactionnelle garantiront l'indépendance des journalistes.

D'autre part, les équipes commerciales seront totalement séparées de la rédaction.

d. Degré de priorité

Aucun, une seule demande de concession.

e. Contrôle étranger

Tous les actionnaires sont suisses, les actions sont nominatives ce qui garantit que la société est entièrement sous contrôle suisse et que les actionnaires agissent à titre personnel.

6. DIFFUSION

a. Plan de desserte qui présente la diffusion technique du programme, le calendrier d'aménagement de la zone de desserte, ainsi que le financement de la diffusion

La zone de desserte concernée bénéficie déjà d'une infrastructure technique dont les sites, avec l'accord de l'OFCOM, seraient repris par BUZZ Radio SA.

Pour les parties non couvertes, nous envisageons l'installation d'émetteurs supplémentaires, comme par exemple à Mauborget (VD).

Compte-tenu du fait que tout projet technique doit impérativement être réalisé en collaboration avec les services compétents de l'OFCOM (planification des fréquences, diagramme d'antennes, puissance), il est impossible au stade actuel de décrire aujourd'hui le réseau de distribution avec précision.

Il semble réaliste de prévoir un délai d'un mois pour la mise en service d'installations sur des sites existants. Par contre, il paraît raisonnable de prévoir une période de 12 à 18 mois pour les sites à créer.

Le coût de l'investissement en matériel pour le réseau de diffusion a été estimé à CHF 405'000 (voir budget) et prévoit 7 émetteurs, dont 4 alimentés par faisceau hertzien et 3 en Ball-Empfang (voir carte).

Annexe 14

Annexe 15

7. SERVICES ADDITIONNELS

BUZZ FM met à disposition des auditeurs des émissions téléchargeables (podcasting), une interactivité dans les émissions par le biais de messages SMS, la diffusion d'informations routières via le système RDS et le réseau GSM .

8. AUTRES REMARQUES ET EXPLICATIONS

a. Mise en place et développement du programme

Cours des stagiaires/journalistes au CRFJ à Lausanne

Cours des stagiaires/animateurs au CRFJ à Lausanne.

Formation continue des animateurs

Formation technique

Liste des annexes

Annexe no 1	Siège social
Annexe no 2	Statuts
Annexe no 3	Convention d'actionnaires
Annexe no 4	Règlement interne
Annexe no 5	Engagements pris par les actionnaires
Annexe no 6	Prêt d'un actionnaire
Annexe no 7	Charte rédactionnelle
Annexe no 8	Plan d'investissements
Annexe no 9	Plan d'amortissements
Annexe no 10	Comptes prévisionnels – 5 ans
Annexe no 11	Bilan prévisionnel
Annexe no 12	Compte prévisionnel 1 ^{ère} année/par trimestre
Annexe no 13	Plan de Trésorerie
Annexe no 14	Plan de desserte
Annexe no 15	Zone 2 « arc lémanique »